<u>PIECES à FOURNIR</u> <u>IMPERATIVEMENT AU DOSSIER</u>

Vous pourrez retrouver ce document sur notre site internet : www.mfrdenaucelle.fr

TOUTES LES CLASSES:

\square Copie du(des) livret(s) de famille (mariage parents, naissance de tous les enfants)
□ Copie de la pièce d'identité de l'apprenant
□ Copie de la pièce d'identité du responsable légal valide
□ Copie de l'attestation de recensement (<i>si l'apprenant a au moins 16 ans</i>)
☐ Copie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (<i>si l'apprenant a au moins 17 ans</i>)
□ Copie du jugement de divorce (<i>si c'est le cas</i>)
☐ Copie de l'ATTESTATION de couverture santé (<i>Sécurité sociale, MSA,</i>)
□ Copie de l'attestation mutuelle santé (<i>sauf si CMU</i>)
□ Copie vaccinations obligatoires (CERFA du carnet de santé)
□ Copie de l'attestation de responsabilité civile (assurance scolaire)
□ Copie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone)
☐ Copie des bulletins de notes de l'année précédente (de l'année précédant l'entrée à la MFR)
\square Certificat de fin de scolarité (<i>EXEAT</i>)
\Box Chèque sans montant à l'ordre de « Docteur » <u>NON DATÉ</u> (<i>en cas de RDV chez le médecin de Naucelle</i>)
□ Chèque de caution d'un montant de 100€ à l'ordre de « MFR » <u>NON DATÉ</u> (<i>ne serait encaissé qui si dégradation</i>) – inutile pour les apprenants dont le financement est pris en charge par un organisme)
POUR LES CAP / BAC :
□ copie du(des) diplôme(s) obtenu(s)
□ avis favorable du conseil de classe pour l'entrée dans la formation
□ RIB de l'élève OBLIGATOIREMENT s'il est majeur ou majeur au cours de l'année
\square un justificatif de domicile
PARTIE FINANCIERE:
□ RIB RESPONSABLE FINANCIER 1 (<i>Relevé d'Identité Bancaire ou Postal</i>)
□ RIB RESPONSABLE FINANCIER 2 (<i>Relevé d'Identité Bancaire ou Postal</i>)
□ Le 2 ^{ième} MANDAT DE PRELEVEMENT (si 2 responsables financiers), merci de demander au secrétariat un 2 ^{ième} mandat
POUR LA DEMANDE DE BOURSES :
☐ Avis d'imposition (ou non-imposition) 2025 sur les revenus de 2024 (L'AVIS DE SITUATION DECLARATIVE SERA REFUSEE)
☐ Attestation PAIEMENT CAF : si l'apprenant ne figure pas sur l'avis d'imposition (ou non-imposition) 2025 sur les revenus de 2024